À LA DÉCOUVERTE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

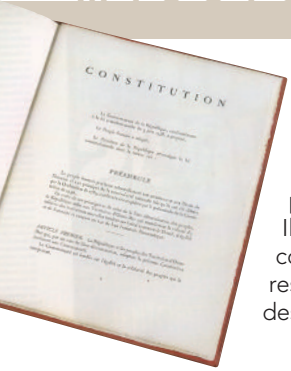

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL ?

Le Conseil constitutionnel a été institué par la Constitution du 4 octobre 1958. Il constitue une innovation dans l'histoire constitutionnelle française. Il veille au respect de la Constitution et notamment des droits et libertés qu'elle garantit.

QUELLE EST LA COMPOSITION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL ?

- Le Conseil constitutionnel est composé de neuf membres nommés et de membres de droit (les anciens Présidents de la République).
- Le Président de la République nomme le Président du Conseil et trois membres. Le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale désignent chacun trois membres.
- Le mandat des membres nommés est de neuf ans non renouvelable.
- Le Conseil se renouvelle par tiers tous les trois ans.

Le Conseil constitutionnel siège depuis sa création en 1958 dans l'aile Montpensier du Palais-Royal. Voisin du Conseil d'État et du ministère de la Culture ainsi que de la Comédie française, il a succédé dans ces locaux à la Cour des comptes et au Conseil économique.

Le grand salon

Le petit salon

La salle des séances

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET QUI PEUT LE SAISIR ?

Le Conseil constitutionnel a deux attributions principales :

- Il vérifie si les lois votées par le Parlement sont conformes aux dispositions de la Constitution. Il s'agit du contrôle de constitutionnalité des lois :
  - soit directement après le vote de la loi (contrôle *a priori*) sur saisine d'une des autorités suivantes : Président de la République, Premier ministre, Président du Sénat, Président de l'Assemblée nationale, soixante députés ou soixante sénateurs,
  - soit à l'occasion de l'application de la loi et dans le cadre d'un procès en cours (contrôle *a posteriori*). C'est ce qu'on appelle la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) qui est posée par le justiciable qui conteste la constitutionnalité de la loi qui lui est appliquée. Cette question ne parvient au Conseil constitutionnel qu'après les filtres mis en œuvre par les juridictions administratives et judiciaires.
- Il contrôle la régularité des élections présidentielles, parlementaires (sénatoriales et législatives) et des référendums. Il proclame le résultat de l'élection présidentielle et des référendums.

PATRIMOINE

Bâti par le cardinal de Richelieu à partir de 1624, le Palais-Royal fut habité par la reine Anne d'Autriche puis jusqu'au Second Empire par la famille d'Orléans, dont le futur roi Louis-Philippe. Ensuite, l'aile Montpensier fut la demeure de Marie-Clotilde de Savoie, épouse du prince Jérôme Bonaparte, cousin de Napoléon III, qui la fit redécorer.

Le bureau du Président

L'oratoire

La salle à manger

L'escalier d'honneur

LE SITE INTERNET DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
www.conseil-constitutionnel.fr

Il permet notamment d'accéder :

- à l'actualité du Conseil constitutionnel,
- à une présentation du fonctionnement du Conseil constitutionnel (liste des membres, services…),
- au texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 à jour de la dernière révision constitutionnelle,
- aux décisions du Conseil constitutionnel mises en ligne le jour de leur adoption,
- à l'histoire du Palais-Royal et au patrimoine du Conseil constitutionnel…

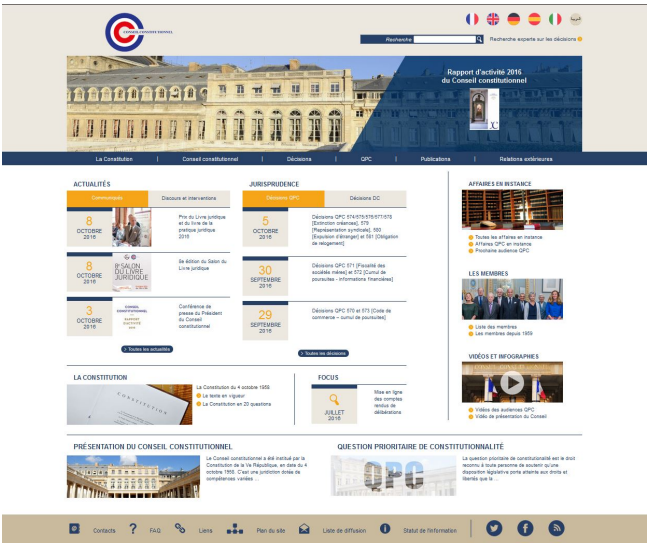

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

2, rue de Montpensier · 75001 Paris

ACCUEIL Tél. : 01 40 15 30 00 · Fax : 01 40 20 93 27
Mél : info@conseil-constitutionnel.fr
Site internet : www.conseil-constitutionnel.fr

Réalisation baobab - Photos © Conseil constitutionnel